



**SEMINAIRE DE CLOTURE DU PROJET ACCC SUR  
LA GESTION INTEGREE DES ZONES COTIERES ET LES  
CHANGEMENTS CLIMATIQUES**

**DAKAR (SENEGAL), 12 ET 13 JUIN 2012**

**Propos liminaires de Mme Ann Therese NDONG-JATTA**

**Directrice du BREDA**

Monsieur le Représentant du Ministre de l'Aménagement du Territoire,

Monsieur le Ministre de l'Ecologie

Monsieur le Représentant Résident du PNUD,

Monsieur le Secrétaire Général de la Commission Nationale Sénégalaise pour l'UNESCO,

Mesdames et Messieurs les experts,

Chers Collègues,

Mesdames et Messieurs,

Je suis très heureuse d'ouvrir ce matin le Séminaire régional sur la Gestion Intégrée des Zones Côtières et les Changements Climatiques.

Comme vous le savez, bien que l'Afrique soit le continent émettant le moins de gaz à effet de serre, il est considéré comme l'un des plus vulnérables à la variabilité et aux changements climatiques, alors que dans le même temps il fait face à une faible capacité d'adaptation des populations du fait de leur faible résilience.

Les projections pour le futur ne sont d'ailleurs pas très optimistes. La cartographie des risques liés à l'élévation de relèvement du niveau de la mer montre une augmentation de 15 à 95 cm en 2100, menaçant 30% des infrastructures côtières. Les populations menacées par les inondations côtières passeront d'un million en 1990 à 70 millions en 2080 le long du Golfe de Guinée, des côtes sénégalaises, gambiennes et égyptiennes. Les changements climatiques provoqueront le déplacement ou le rétrécissement de plus de 80% des habitats côtiers.

Les changements climatiques provoqueront aussi une baisse de la productivité halieutique, le blanchissement du corail, l'intrusion d'eau salée et la perte d'aménagements portuaires, balnéaires entraîneront la perte de revenus économiques importants.

Donc, la question de l'adaptation aux changements climatiques n'est plus un choix pour nos pays de la sous-région, c'est une obligation.

C'est dans ce contexte que le projet *'Adaptation aux changements climatiques et côtiers en Afrique de l'Ouest'* (ACCC) a été formulé et financé par le Fonds Mondial de l'Environnement Mondial (FEM). Initié dans sa phase principale en 2008 après une phase préparatoire, il a été mis en œuvre à travers la Commission océanographique intergouvernementale de l'UNESCO au niveau régional et le PNUD dans cinq pays de l'Afrique de l'Ouest : la Guinée Bissau, le Sénégal, la Gambie, le Cap vert et la Mauritanie.

Ce séminaire sera donc l'occasion de vous présenter les résultats de ce projet, qui est intervenu aux niveaux local, national et régional avec l'objectif de maintenir, ou de renforcer la résilience des écosystèmes aux changements climatiques le long de la côte, y compris à travers des activités mises en place dans les sites pilotes des cinq pays. Au de là des actions techniques entreprises, je souhaite aussi rappeler que l'un des principes du projet a été d'impliquer les populations locales dans la mise en œuvre des actions d'adaptation.

Le projet a également mis l'accent sur la sensibilisation du public à travers les media locaux et d'autres canaux appropriés et a contribué à la mise en place du Réseau d'Acteurs locaux sur l'Adaptation aux Changements Climatiques et Côtiers en Afrique de l'Ouest (RACCAO).

Nous avons aussi l'occasion aujourd'hui d'annoncer le lancement du ***Guide d'Adaptation côtière pour les décideurs*** préparé par un groupe d'experts régionaux du projet ACCC, qui est disponible dans les trois langues du projet. Ce guide fournit un outil d'aide à la décision en ce qui concerne le choix et la mise en œuvre des différentes options pour la protection du littoral.

Vous aurez au cours de ce séminaire l'occasion de faire un état des lieux des différentes initiatives qui sont entreprises dans la sous région, d'identifier les synergies, ainsi que le besoin en termes de renforcement des capacités dans la gestion et l'aménagement des zones côtières.

Ces discussions seront pertinentes j'en suis certaine; elles nous aiderons à identifier les priorités qui devront être prises en compte dans la formulation d'une seconde phase du projet ACCC.

Nous pensons d'ores et déjà que l'amélioration des capacités institutionnelles et humaines devrait être une priorité. Dans le domaine scientifique, par exemple, l'Afrique accuse un déficit à la fois d'observations et de modélisations qui ne permettent pas d'interpréter les tendances actuelles et d'anticiper celles auxquelles nous aurons à faire face.

L'expertise de la COI/UNESCO dans la mise en œuvre de systèmes nationaux et régionaux d'alerte précoce pour le suivi du niveau marin et des événements extrêmes sur la zone côtière de l'Afrique de l'Ouest pourrait être fort utile. Le renforcement des processus nationaux et régional liés à la gestion intégrée du littoral devra aussi être une priorité car ce n'est qu'à travers des mécanismes institutionnels solides que les mesures d'adaptation peuvent venir s'intégrer d'une façon efficace. Enfin, nous devons construire sur les succès du projet ACCC et par exemple étendre la mise œuvre du programme Sandwatch, qui sensibilise les jeunes et les adultes à la fragilité des écosystèmes marins et côtiers.

Mesdames et Messieurs les experts,

Certaines hypothèses d'évolution climatique font apparaître des risques majeurs pour les populations, à l'éventualité desquels il faudra nécessairement s'adapter, sans qu'une certitude confortable ne soit jamais à portée de main. Voilà donc des défis urgents, dont on n'imagine pas qu'ils puissent être affrontés sans une coopération internationale et régionale vigoureuse et robuste.

Avec mes vœux de succès pour cette importante réunion régionale de consultation, je vous souhaite des travaux agréables et féconds.

Je vous remercie pour votre aimable attention.